

N°FIN/2022/80

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	10 novembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	10 novembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 17 novembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi dix-sept novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT (arrivé à 19h08), Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. René BOUSSIN représentant M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Bernard MORAIN, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Richard ZEIGER, pouvoir M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Hassan LARIBIA
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAIN
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Laurent CHAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Décision modificative – Budget Principal.

FIN/2022/80

**Conseil communautaire du
17 novembre 2022**

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL.

La convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Jovinien a permis la mise en place du Fonds Régional des Territoires (FRT). La Communauté de Communes du Jovinien s'engageait alors à mettre en œuvre la délégation qui lui était consentie en accusant réception et en instruisant les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires. Elle versait ainsi les aides directement aux bénéficiaires dans la limite des crédits apportés par la région et abondant ces aides à hauteur au minimum de 1€ par habitant.

Trimestriellement, la Communauté de Communes du Jovinien fournissait à la Région un état des aides attribuées et des sommes versées.

Dans le cadre de l'abondement de ce fonds, la Région attribuait une avance de 70% des crédits prévus et s'engageait au versement du solde sur justification par la Communauté de Communes du Jovinien sur l'utilisation des fonds.

La convention prévoyait que le solde serait calculé au prorata des dépenses réalisées.

La Communauté de Communes du Jovinien n'ayant pas consommé l'ensemble des enveloppes prévues dans le cadre du FRT, la Région a sollicité le remboursement des sommes trop perçues par la Communauté de Communes du Jovinien.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits sur ce budget,

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 25 octobre 2022,

Il est proposé au conseil communautaire,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

PROCÉDE au remboursement des sommes trop perçues par la Communauté de Communes du Jovinien à la Région Bourgogne Franche Comté,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Jovinien ou son représentant à signer tous les documents afférant à ce dossier,

AJUSTE les crédits du budget principal, comme suit :

Décision modificative n° 1 année 2022 budget annexe principal CCJ

Section de fonctionnement

Dépenses		Propositions
Chap 65	Autres charges de gestion courante	-8 167,51
Art 65011	Changement d'imputation du développement d'un site marchand payé en 2022 (Fonds Régional des Territoires)	-8 167,51
Chap 023	Virement à la section d'investissement	16 335,02
Total		8 167,51

Recettes		Propositions
Chap 77	Produits exceptionnels	8 167,51
Art 773	Annulation d'un mandat sur exercice antérieur pour changer l'imputation du développement d'un site marchand payé en 2021 - Fonds régional des territoires	8 167,51
Total		8 167,51

Section d'investissement

Dépenses		Propositions
Chap 45811	Fonds Régional des Territoires (FRT)- Fonctionnement	46 089,22
Art 45011	Nouvelle imputation du développement d'un site marchand (FRT)	16 335,02
Art 45011	Remboursement à la Région de sommes trop perçues dans le cadre du FRT	29 754,20
Chap 23	Immobilisations en cours	-29 754,20
Art 2315	Travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire	-29 754,20
Total		16 335,02

Recettes		Propositions
Chap 021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	16 335,02
Total		16 335,02

Pour copie conforme,
 La 1^{ère} Vice-Présidente,

Catherine DECUYPER




Pour copie conforme,
 Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

